



SAS A.A.A.LE WILTON

États financiers

Exercice du 01/10/2024 au 30/09/2025

Restauration traditionnelle

2 Rue des Brêches , 44400, Rezé

SIREN : 377983044

DocuSigned by:
 HUGUES THAUMOUX
A3EBFCB67463421...

Attestation de présentation des comptes

En notre qualité d'expert-comptable et conformément aux termes de notre lettre de mission, nous avons effectué une mission de présentation des comptes de SAS A.A.A.LE WILTON relatifs à l'exercice du 01/10/2024 au 30/09/2025.

Nos diligences ont été réalisées conformément à la norme professionnelle de l'Ordre des experts-comptables applicable à la mission de présentation des comptes qui ne constitue ni un audit ni un examen limité.

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas relevé d'éléments remettant en cause la cohérence et la vraisemblance des comptes de la période pris dans leur ensemble tels qu'ils sont joints à la présente attestation.

Les comptes ci-joints se caractérisent par les données suivantes :

	Montant
Total du bilan	2 682 430,10
Chiffre d'affaires	3 141 398,71
Résultat net comptable	319 211,35

Fait à Saint-Nazaire

Le 10/12/2025

Pour Baker Tilly STREGO

Marion MORNET

✓ Certifié par 

Marion MORNET

Expert-comptable

Adeline GUEMAS

✓ Certifié par 

Adeline GUEMAS

Directrice de Mission

États financiers

Bilan actif

	30/09/2025 (12 mois)			30/09/2024 (12 mois)
	Brut	Amort. prov.	Net	Net
Capital souscrit - non appelé (I)				
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Recherche et développement				
Concessions, brevets, droits similaires	23 918,49	- 288,89	23 629,60	23 629,60
Fonds commercial (1)	331 170,00		331 170,00	331 170,00
Autres immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles en cours				
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions	255 365,82	- 14 447,82	240 918,00	
Installations techniques, matériels et outillages industriels	190 515,28	- 92 391,18	98 124,10	84 264,09
Autres immobilisations corporelles	990 899,75	- 212 517,50	778 382,25	838 961,26
Immobilisations corporelles en cours				2 100,00
Avances et acomptes sur immobilisations corporelles				
Immobilisations financières (2)				
Participations				
Créances rattachées à des participations				
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille				
Autres titres immobilisés				
Prêts				45 212,23
Autres immobilisations financières	17 922,30		17 922,30	17 922,30
TOTAL ACTIF IMMOBILISE (II)	1 809 791,64	- 319 645,39	1 490 146,25	1 343 259,48
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Matières premières, approvisionnements	49 585,21		49 585,21	32 175,59
En-cours de production de biens				
En-cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes				
Avances et acomptes versés sur commandes				
Créances				
Clients et comptes rattachés (3)	27 232,92		27 232,92	14 959,21
Autres créances (3)	539 866,38		539 866,38	420 290,88
Capital souscrit - appelé, non versé				
Valeurs mobilières de placement				
Valeurs mobilières de placement				100 000,00
Divers				
Disponibilités	571 756,84		571 756,84	330 379,33
Charges constatées d'avance (3)	3 842,50		3 842,50	
TOTAL ACTIF CIRCULANT (III)	1 192 283,85		1 192 283,85	897 805,01
Frais d'émission d'emprunts à étaler (IV)				
Primes de remboursement des obligations (V)				
Ecarts de conversion actif (VI)				
TOTAL ACTIF (I à VI)	3 002 075,49	- 319 645,39	2 682 430,10	2 241 064,49
(1) Dont droit au bail				
(2) Dont à moins d'un an (brut)				
(3) Part à plus d'un an				

Bilan passif

	30/09/2025 (12 mois)	30/09/2024 (12 mois)
	Total	Total
CAPITAUX PROPRES		
Capital social ou individuel	91 200,00	91 200,00
Primes d'émission, de fusion, d'apport		
Ecarts de réévaluation		
Réserve légale	9 120,00	9 120,00
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées	925 971,55	634 056,11
Autres réserves		
Report à nouveau		
Résultat de l'exercice précédent à affecter		
Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	319 211,35	291 915,44
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL CAPITAUX PROPRES (I)	1 345 502,90	1 026 291,55
AUTRES FONDS PROPRES		
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
Droits du concédant		
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES (I Bis)		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES (II)		
EMPRUNTS ET DETTES (1)		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)	882 480,46	849 155,43
Emprunts et dettes financières diverses (3)	58 454,00	91 819,00
Avances et acomptes reçus sur commandes en-cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	211 810,89	119 222,41
Dettes fiscales et sociales	184 181,85	154 576,10
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes		
Produits constatés d'avance (1)		
TOTAL EMPRUNTS ET DETTES (III)	1 336 927,20	1 214 772,94
Ecart de conversion passif (IV)		
TOTAL PASSIF (I à IV)	2 682 430,10	2 241 064,49
(1) Dont à moins d'un an	598 814,19	477 766,31
(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques		
(3) Dont emprunts participatifs		

Annexe

Règles et méthodes comptables

Base de préparation des comptes sociaux

Les comptes sociaux ont été établis conformément aux règles et principes comptables généralement admis en France selon les dispositions du plan comptable général (Règl. ANC 2014-03 relatif au PCG à jour des différents règlements complémentaires).

Les conventions comptables d'établissement et de présentation des comptes sociaux ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base suivantes :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Coût d'entrée des immobilisations incorporelles et corporelles

Les immobilisations incorporelles et corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement, de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Le cas échéant, les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont inclus dans le coût d'acquisition des immobilisations.

Les frais d'établissement sont comptabilisés directement en charges.

Les coûts des emprunts ne sont pas intégrés au coût d'acquisition ou de production des immobilisations incorporelles

Immobilisations incorporelles

Amortissement

L'amortissement des immobilisations incorporelles est calculé en fonction du rythme de consommation des avantages économiques attendus de l'actif. À ce titre, seul le mode linéaire est retenu sur les durées suivantes:

- * Concessions et droits similaires, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires : 3 ans

Les valeurs résiduelles des immobilisations sont considérées comme nulles car non significatives ou non mesurables.

Dépréciation

Une immobilisation est dépréciée lorsque sa valeur nette comptable est supérieure à sa valeur actuelle estimée (la plus élevée de la valeur vénale et de la valeur d'usage).

Immobilisations corporelles

Amortissement

L'amortissement des immobilisations corporelles est calculé en fonction du rythme de consommation des avantages économiques attendus de l'actif. À ce titre, seul le mode linéaire est retenu sur les durées suivantes:

- * Autres immobilisations corporelles : de 3 ans à 25 ans
- * Installations techniques, matériels et outillages industriels : de 3 ans à 8 ans
- * Constructions : 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

Les valeurs résiduelles des immobilisations sont considérées comme nulles car non significatives ou non mesurables.

Immobilisations financières

Participations et titres immobilisés

Les titres de participation des sociétés figurent au bilan pour leur coût d'acquisition net, le cas échéant, des provisions pour dépréciation.

Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes, relatifs à l'acquisition des titres, sont inclus dans le coût d'acquisition des titres acquis.

Une provision pour dépréciation est constituée dès lors que la valeur d'inventaire, qui correspond à la valeur d'utilité, est inférieure à la valeur d'acquisition. La valeur d'inventaire est déterminée en tenant compte de la quote-part des capitaux propres, des perspectives de flux de trésorerie et de rentabilité ou des valeurs boursières pouvant servir de référence.

Stocks

Mode de valorisation des stocks

Les stocks d'approvisionnement et de marchandises sont évalués à leur coût d'acquisition à l'aide de la méthode du premier entré – premier sorti.

Les produits fabriqués et les travaux en cours sont évalués à leur coût de production qui englobe les coûts de conception, les matières premières, les coûts directs de main-d'œuvre, les autres coûts directs et les frais généraux de production engagés pour amener les biens dans l'état et à l'endroit où ils se trouvent (sur la base d'une capacité d'exploitation normale).

Créances

Les créances clients sont valorisées à leur valeur nominale.

Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Les risques liés à des litiges connus au moment de l'établissement des comptes dont la survenance a été estimée probable et dont les risques sont quantifiables font l'objet de provisions.

Dettes

Les dettes sont évaluées à la valeur nominale.

Provisions

Toute obligation actuelle résultant d'un événement passé de l'entreprise à l'égard d'un tiers, susceptible d'être estimée avec une fiabilité suffisante, et couvrant des risques identifiés, fait l'objet d'une comptabilisation au titre de provision.

Les provisions réglementées sont dotées et reprises selon les règles fiscales en vigueur (amortissements dérogatoires, provision pour investissement...).

Disponibilités

Comptes bancaires et caisses

Les disponibilités comprennent les espèces ou valeurs assimilables en banque et en caisse ainsi que les bons qui sont, dès leur souscription, remboursables à tout moment.

Les disponibilités sont évaluées à leur valeur nominale.

Emprunts

Les primes de remboursement sont amorties sur la durée de vie des emprunts.

Les frais d'émission des emprunts sont pris en compte immédiatement dans les charges de l'exercice.

Notion de résultat courant et de résultat exceptionnel

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

Le résultat courant, calculé sur la base des chiffres apparaissant au compte de résultat est bien représentatif du résultat des opérations courantes de la société.

Notes relatives aux postes du bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	Montant début d'exercice	Réévaluations	Acquisitions et assimilés	Virement poste à poste	Cessions et assimilés	Montant fin d'exercice	Valeur d'origine des immos réévaluées
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	355 088,49					355 088,49	
Fonds commercial	331 170,00					331 170,00	
Autres immobilisations incorporelles	23 918,49					23 918,49	
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	1 150 096,73		318 295,29	2 100,00	29 511,17	1 436 780,85	
Terrains							
Constructions			255 365,82			255 365,82	
Installations techniques matériels et outillages industriels	157 083,82		57 906,98		24 475,52	190 515,28	
Installations générales agencements divers	951 102,89				5 035,65	946 067,24	
Matériel de transport	23 809,17		3 450,00			27 259,17	
Autres immobilisations corporelles	18 100,85		1 572,49	2 100,00		17 573,34	
IMMOBILISATIONS FINANCIERES	63 134,53				45 212,23	17 922,30	
Participations évaluées par mise en équivalence							
Autres participations							
Autres titres immobilisés							
Prêts et autres immobilisations financières	63 134,53				45 212,23	17 922,30	
Total	1 568 319,75		318 295,29	2 100,00	74 723,40	1 809 791,64	

Tableau de flux des immobilisations

	Immobilisations incorporelles	Immobilisations corporelles	Immobilisations financières	Total
VENTILATION DES AUGMENTATIONS		318 295,29		318 295,29
Réévaluations				
Acquisitions		318 295,29		318 295,29
Apports				
Créations				
Virements de l'actif circulant				
Virements de poste à poste				
Total des augmentations		318 295,29		318 295,29
VENTILATION DES DIMINUTIONS		31 611,17	45 212,23	76 823,40
Virements de poste à poste		2 100,00		2 100,00
Cessions		29 511,17	45 212,23	74 723,40
Mises hors service				
Scissions				
Virements vers l'actif circulant				
Total des diminutions		31 611,17	45 212,23	76 823,40

Immobilisations incorporelles

Fonds Commercial

	Eléments achetés	Eléments réévalués	Eléments reçus en apport	Total
Fonds Commercial	331 170,00			331 170,00

Amortissements des immobilisations

	Montant début d'exercice	Augmentations	Diminutions	Montant fin d'exercice
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	288,89			288,89
Fonds commercial (1)				
Autres immobilisations incorporelles	288,89			288,89
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	224 771,38	124 298,62	29 511,17	319 356,50
Terrains				
Constructions		14 447,82		14 447,82
Installations techniques matériels et outillages industriels	72 819,73	44 046,97	24 475,52	92 391,18
Installations générales agencements divers	134 437,79	58 827,81	5 035,65	188 027,62
Matériel de transport	1 914,72	6 529,17		8 443,89
Autres immobilisations corporelles	15 599,14	446,85		16 045,99
Total	225 060,27	124 298,62	29 511,17	319 645,39

(1) Dont amortissement du fonds de commerce par application de l'article 39, 1-2, al.3 du CGI :

Actif circulant

Le total des créances à la clôture de l'exercice et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

État des créances

	Montant brut	A moins d'1 an	A plus d'un an
ACTIF IMMOBILISE	17 922,30		17 922,30
Créances rattachées à des participations			
Prêts (1)			
Autres immobilisations financières	17 922,30		17 922,30
ACTIF CIRCULANT	570 941,80	570 941,80	
Créances clients et comptes rattachés	27 232,92	27 232,92	
Clients douteux ou litigieux			
Créances fiscales et sociales	42 975,59	42 975,59	
Groupes et associés (1)	482 665,41	482 665,41	
Débiteurs divers	14 225,38	14 225,38	
Charges constatées d'avance	3 842,50	3 842,50	
Total	588 864,10	570 941,80	17 922,30

(1) Dont prêts accordés aux associés personnes physiques :-

Produits à recevoir

	Montant	Exercice N-1	Variation Euros	Variation %
Produits à recevoir - Divers		38 639,95	- 38 639,95	- 100,00
4098 - Fournisseurs - RRR à obtenir		38 639,95	- 38 639,95	- 100,00
Total		38 639,95	- 38 639,95	- 100,00

Dépréciations des actifs

Fonds commercial

Dans le cadre de l'application du règlement ANC n°2015-06, l'entreprise considère que l'usage de son fonds commercial n'est pas limité dans le temps. Un test de dépréciation est effectué en comparant la valeur nette comptable du fonds commercial à sa valeur vénale ou à la valeur d'usage. La valeur vénale est déterminée suivant des critères de rentabilité économique, d'usages dans la profession. Une provision pour dépréciation est comptabilisée le cas échéant.

Capitaux propres

Composition du capital social

Capital social d'un montant de 91 200 € décomposé en 6 000 titres d'une valeur nominale de 15,2€.

Affectation du résultat

	Origines	Affectations
Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui déclaré		
Résultat de l'exercice précédent celui déclaré	291 915,44	
Prélèvement sur les réserves		
Affectations aux réserves légales		
Affectations aux autres réserves		291 915,44
Dividendes		
Autres répartitions		
Report à nouveau		
Total	291 915,44	291 915,44

Tableau de variation des capitaux propres

	Montant à l'ouverture de l'exercice	Affectation du résultat	Distribution de dividendes	Augmentations	Diminutions	Montant à la clôture de l'exercice
Capital social ou individuel	91 200,00					91 200,00
Primes d'émission, de fusion, d'apport						
Ecarts de réévaluation						
Réserve légale	9 120,00					9 120,00
Réserves statutaires ou contractuelles						
Réserves réglementées	634 056,11			291 915,44		925 971,55
Autres réserves		291 915,44		- 291 915,44		
Report à nouveau						
Autres répartitions						
Distribution de Dividendes sur l'affectation du résultat						
Résultat de l'exercice précédent restant à affecter						
Résultat de l'exercice	291 915,44	- 291 915,44		319 211,35		319 211,35
Situation nette	1 026 291,55			319 211,35		1 345 502,90
Subventions d'investissement						
Provisions réglementées						
Total des capitaux propres	1 026 291,55			319 211,35		1 345 502,90

Dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

État des dettes

	Montant brut	Echéance à 1 an	Echéance à plus d'1 an et cinq ans au plus	Echéance à plus de 5 ans
DETTES FINANCIERES	940 934,46	202 821,45	497 301,97	240 811,03
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	882 480,46	144 367,45	497 301,97	240 811,03
Emprunts et dettes financières divers	58 454,00	58 454,00		
DETTES FOURNISSEURS	211 810,89	211 810,89		
Fournisseurs et comptes rattachés	211 810,89	211 810,89		
DETTES FISCALES ET SOCIALES	184 181,85	184 181,85		
AUTRES DETTES				
Autres dettes				
Dettes sur immobilisations				
Produits constatés d'avance				
Total	1 336 927,20	598 814,19	497 301,97	240 811,03

Montant des divers emprunts et dettes contractés auprès des associés personne physique :-

Charges à payer

	Montant	Exercice N-1	Variation Euros	Variation %
Fournisseurs	126 309,47	29 999,78	96 309,69	321,03
4081 - Fournisseurs - fact. non parvenues	126 309,47	29 999,78	96 309,69	321,03
Charges à payer - Divers	116 128,76	95 596,00	20 532,76	21,48
4282 - Dettes provis. pr congés à payer	43 342,87	32 398,00	10 944,87	33,78
4286 - Personnel - autres charges à payer	57 189,00	51 840,00	5 349,00	10,32
4382 - Charges sociales s/congés à payer	10 908,89	7 109,00	3 799,89	53,45
4486 - Etat - autres charges à payer	4 688,00	4 249,00	439,00	10,33
Total	242 438,23	125 595,78	116 842,45	93,03

Comptes de régularisation

Charges constatées d'avance

	Exploitation	Exceptionnel	Financier
Charges constatées d'avance	3 842,50		
486 - Charges constatées d'avance	3 842,50		
Total	3 842,50		

Notes relatives au compte de résultat

Charges et Produits exceptionnels

Résultat exceptionnel

	Montant Brut	Exercice N-1	Variation Euros	Variation %
Charges exceptionnelles de gestion	100,00		100,00	
Produits exceptionnels de gestion				
Résultat exceptionnel sur opérations de gestion	- 100,00		- 100,00	
Valeur nette comptable des éléments d'actifs cédés				
Produits de cession d'éléments d'actifs		16 000,00	- 16 000,00	- 100,00
Quote-part de subvention				
Autres charges en capital				
Autres produits en capital				
Résultat exceptionnel sur opérations de capital		16 000,00	- 16 000,00	- 100,00
Dotation aux amortissements except.	10 716,97	5 636,65	5 080,32	90,13
Reprises d'amortissements except.				
Transferts de charges				
Dot. et rep. exceptionnelles	- 10 716,97	- 5 636,65	- 5 080,32	90,13
Total résultat exceptionnel	- 10 816,97	10 363,35	- 21 180,32	- 204,38

Impôts sur les bénéfices - Intégration fiscale

À partir de l'exercice ouvert au 01/10/2003, la société SAS A.A.A.LE WILTON est comprise dans le périmètre d'intégration fiscale du groupe SARL HOLDING THAUMOUX.

Convention de répartition de l'impôt sur les sociétés

Méthode dite de "neutralité"

La filiale constate sa charge d'impôt comme si elle était imposée séparément, c'est à dire en tenant compte des déficits qu'elle a générés.

La société mère enregistre dans ses charges ou ses produits la différence entre la dette d'impôt du groupe et le cumul des charges d'impôt comptabilisées par les filiales.

L'impôt sur les sociétés comptabilisé n'est pas altéré par des conventions particulières au groupe. La SAS A.A.A.LE WILTON aurait à payer 99 843 € d'impôts sur les sociétés après application de la réduction d'impôts pour le mécénat de 1 200 € si elle ne faisait pas partie d'un périmètre d'intégration fiscale.

Autres informations

Composition des effectifs

	Personnel salarié	Personnel mis à disposition
EFFECTIF MOYEN DU PERSONNEL	25,00	
Cadres	2,00	
Agents de maîtrise et techniciens		
Employés	23,00	
Ouvriers		
Total	25,00	

Engagements financiers

Engagements donnés

	Montant
Engagements de crédit-bail mobilier	40 162,42
Engagements de crédit-bail immobilier	
Effets escomptés non échus	
Avals et cautions	
Engagements en matière de pensions	
Autres engagements donnés	
Total	40 162,42

A.A.A.
Société par actions simplifiée au capital de 91 200 euros
Siège social : 2 Rue des Brèches - 44400 REZE
377 983 044 RCS NANTES

**DECISIONS DE L'ASSOCIEE UNIQUE
DU 31 JANVIER 2026**

**DECISION D'AFFECTATION DU RESULTAT
DE L'EXERCICE CLOS LE 30 SEPTEMBRE 2025**

DEUXIEME DECISION

L'Associée Unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 30 septembre 2025 s'élevant à **319 211,35 euros** de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice 319 211,35 euros

auquel s'ajoute un prélèvement 80 788,65 euros
sur le compte « Autres Réserves »
qui est ainsi ramené à 845 182,90 euros

pour former une somme distribuable de 400 000,00 euros

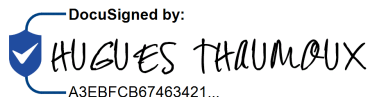
- Affecté en totalité à titre de dividende à l'Associé Unique 400 000,00 euros
soit environ 66,67 euros par action

Le dividende sera mis en paiement le 1^{er} jour du mois qui suit l'assemblée.

Il est précisé que le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 30 septembre 2025 éligibles à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts s'élève à 400 000 euros, soit la totalité des dividendes mis en distribution.

Acte sous signature électronique conformément aux articles 1366 et 1367 du Code civil

Certifié conforme
Le Président

DocuSigned by:

A3EBFCB67463421...